



DECISION

Du 19 décembre 2023

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**
-
Arrondissement de
Forcalquier
-
Canton de
Valensole
-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Approbation du marché de maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire de divers bâtiments communaux

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 4° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire de divers bâtiments communaux ;

Considérant la consultation effectuée auprès de 3 sociétés en date du 27 octobre 2023 concernant un contrat de maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire de divers bâtiments communaux ;

Considérant l'offre la mieux-disante établie par la société SOGETHA, dont le siège social est situé 54, route de la Luye – 05000 GAP ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer le marché de maintenance MAPA N°2023-FS-05, avec la société SOGETHA.

Article 2 : D'indiquer que le coût annuel de la prestation s'élève à 6225€ HT, soit 7470€ TTC.

Article 3 : De préciser que la date de début d'exécution est fixée 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois pour une durée maximale de 4 ans.

Article 4 : De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 et aux suivants de la commune, à l'article 6156.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 19 décembre 2023

Le Maire
Paul Audan

